



NOTE DE SYNTHÈSE DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2020

Avant-propos

L'année **2020**, année atypique !

Un budget primitif voté un 15 juillet alors que l'année est, comptablement déjà entamée, sachant que l'ensemble des prévisions élaborée en début d'année ne seront vraisemblablement pas exécutées, et qu'il a fallu y apporter des modifications en urgence puisque la nouvelle majorité municipale n'a été installée que le 3 juillet 2020.

MERCI COVID 19

C'est donc un budget qui pourrait être imparfait, mais qui a été élaboré au regard de la réalité du moment et en s'appuyant sur les résultats des exercices précédents, qui heureusement pour La Garde nous ont ménagé des moyens de faire face à des situations complexes, comme celle que nous vivons actuellement.

1. PRIORITES DU BUDGET 2020

Le code général des collectivités territoriales dispose que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu en conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Celui-ci se tient dans le même Conseil Municipal que le vote de ce Budget Primitif. Encore merci COVID 19.

Ce budget Primitif exceptionnel met donc en application des orientations inscrites dans le ROB à savoir :

- **Retrouver une évolution de l'épargne positive par rapport aux deux dernières années ;**
- **Limiter le recours à l'emprunt et poursuivre la maîtrise des taux d'imposition ;**
- **Mobiliser les fonds nécessaires pour le lancement du Pôle Culturel, 1^{er} projet structurant du mandat ;**
- **Soutenir le tissu économique local et l'emploi suite aux effets du COVID 19**

Point de départ d'un nouveau mode de gestion de la nouvelle majorité municipale, il tire les bénéfices de la solidité financière de la commune tout en s'évertuant à veiller à restaurer les marges de manœuvre financières de la commune.

2. L'ÉQUILIBRE BUDGETAIRE DE 2020

	2019	2020	Evol
FONCTIONNEMENT	45 680 574,24	43 564 669,11	-4,63%
INVESTISSEMENT	33 642 116,64	23 301 142,06	-30,74%
TOTAUX	79 322 690,88	66 865 811,17	-15,70%

Ce budget primitif est un budget complet qui comprend les résultats de l'exercice 2019 ainsi que ses reports d'investissement. Ce qui sous-entend qu'il n'y aura pas de budget supplémentaire. [La comparaison est donc faite de budget à budget.](#)

Ainsi, l'exercice 2020 est en baisse de 15.70 % du budget 2019. Mais corrigé de l'effet provision de 2019, la baisse est limitée à 5.60%.

La liquidation de l'opération Marie Curie a pesé sur l'exercice 2019, et les programmes 2020 ont à peine commencé. Ceci explique la [baisse de 30.74% de la section d'investissement en 2020 par rapport à 2019.](#)

[La section de fonctionnement a été calibrée en 2020 au regard des réalisations 2019.](#) Ce qui nous a permis des inscriptions budgétaires plus fines. Par habitude, les budgets primitifs étant construits à partir des mois de novembre n-1 pour un vote en début année n, les réalisations n-1 ne sont dès lors pas définitives.

3. EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2020

3.1. Les recettes de fonctionnement

		2019	2020	Evol	
002	RESULTAT DE FONCT. REPORTE	réelles	7 316 092,27	4 815 646,90	-34,18%
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		429 100,00	382 200,00	-10,93%
70	PRODUIT SERVICES DOMAINE VENTE		2 429 145,57	2 375 021,15	-2,23%
73	IMPOTS ET TAXES		29 433 195,00	29 500 316,35	0,23%
74	DOTATIONS, SUBV., ET PARTICIP.		4 330 561,50	4 150 036,00	-4,17%
75	AUTRES PRODUITS GEST. COURANTE		725 674,00	830 141,00	14,40%
76	PRODUITS FINANCIERS		98 106,40	98 000,00	-0,11%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		71 000,00	98 600,00	38,87%
78	REPRISES SUR AMORT. ET PROVIS.		755 997,00	1 200 000,00	58,73%
		réelles	45 588 871,74	43 449 961,40	-4,69%

Cette année, le [Budget Primitif intègre le résultat de fonctionnement de 2019](#) tel qu'il vous a été présenté dans la délibération d'affectation des résultats. Ici, l'inscription au compte 002 correspond au solde à inscrire en section de fonctionnement après [ponction de la somme de 2 659 029,33€ à inscrire en section d'investissement](#) (affectation d'une partie du résultat au compte 1068).

L'évolution des résultats vous a été présentée dans la note de synthèse du CA 2019.

A. [Chapitre 70 - Produit des services – Effet du « soutien au tissu économique local et à l'emploi »](#)

Le chapitre 70, produit des services et du domaine, baisse de 54 124 €, soit -2.23%. Néanmoins, les réalisations 2019 s'élèvent à 2 844 081,60 €. Ce qui nous donne un différentiel de presque 470 000 €, qui représente une part de notre contribution à la crise sanitaire au niveau de nos recettes tarifaires :

> en diminution du fait de la baisse d'activité de nos services

> en diminution du fait de la gratuité des occupations du domaine public et baux commerciaux accordée sur la période du 1er mars au 31 août 2020

B. Chapitre 73 – Impôts et taxes

➤ Soutenir le tissu économique local et l'emploi suite aux effets du COVID 19

Ce chapitre ne connaît pas d'évolution remarquable, sinon la perte attendue d'environ 125 000€ au niveau de notre Taxe sur La Publicité Extérieure, suite à la décision de la municipalité d'accompagner les entreprises communales en cette sortie de crise en leur faisant bénéficier d'un abattement de 25 % applicable sur le montant due par tous les redevables de cette taxe au titre de l'année 2020.

La fiscalité directe locale

	2019	2020
TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	19 043 294,00	19 126 427,00

L'article 11 de l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales fixe la date limite de transmission des délibérations relatives aux taux des impositions directes locales de l'année 2020 **au 3 juillet 2020**.

Il semblait donc inutile de voter des taux différents de ceux de l'année 2019, puisque ce n'est que ces derniers qui auraient dû être retenus par l'administration fiscale.

De plus, la crise sanitaire que nous passons laisse planer des incertitudes sur des répercussions sociales et économiques négatives cette année, et même à La Garde. La prudence est donc de mise, nous devons être en mesure de les assumer, sachant qu'en plus, une reprise de l'épidémie de covid19 n'est pas exclue.

➤ Poursuivre la maîtrise des taux d'imposition

Néanmoins, et pour marquer notre volonté de poursuivre le processus de baisse des taux engagé, ou plus exactement de baisse du taux de taxe foncière, puisqu'il ne reste pratiquement plus que ce dernier, nous allons symboliquement **diminuer celui-ci de 0.01 point**, et le porter à 30.39 pour l'année 2020, au lieu de 30.40 en 2019.

Et nous avons bien fait de prévoir le vote de cette délibération à notre Conseil du 15 juillet, dans la mesure où l'ancien ministre de l'Action et des Comptes publics et nouveau ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, dans un courrier datée du 1er juillet, annonce avoir « donné instruction aux services des finances publiques d'appliquer avec bienveillance la législation, en acceptant la prise en compte de délibérations prises hors délais, après le 3 juillet, dès lors que ces dernières seront transmises dans des délais raisonnables et suffisants avant le 31 juillet ».

Le reste du chapitre impôts et taxes prévu en 2020 pour un total de 3 279 614 € est similaire

Les dotations de la Métropole

L'attribution de compensation reste stable en 2020 soit 7 074 275 €, la clause de revoyure de la CLECT n'ayant pas encore été actée.

Les concours financiers de l'Etat

	2020	2021	2022	2023	2024
dotation globale de fonctionnement	1 414 688	1 339 376	1 258 065	1 173 567	1 086 118
Dotation forfaitaire	644 519	547 231	443 681	337 285	228 215
Dotation de solidarité urbaine	770 169	792 145	814 384	836 282	857 903

Les concours financiers de l'Etat sont en baisse et continueront de baisser. La dotation forfaitaire, anciennement appelée DGF tend à disparaître au profit, mais dans une moindre mesure, de la DSU. La nouvelle appellation de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui regroupe maintenant les deux dotations est certes plus présentable car moins agressive dans sa courbe descendante.

Les autres participations

Les autres participations restent sensiblement de même niveau qu'en 2019.

C. Chapitre 76 – Produits financiers

Les intérêts des parts sociales détenues à la SLE Caisse d'épargne sont inscrits à ce chapitre.

A noter qu'une somme de 4 millions d'euros sera débloquée cette année. La part des titres détenus par les collectivités territoriales a été réduite par décision du Conseil d'Administration de la SLE.

Il restera donc 3 millions d'euros en titres de participation qui pourront être débloqués pour le financement du programme du Pôle multiculturel.

D. Chapitre 78 – Reprises sur amortissement et provisions

Il est prévu une reprise de provision pour le financement des travaux de confortement du Rocher.

3.2. Les dépenses de fonctionnement

			2019	2020	Evol
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	réelles	9 105 278,06	8 465 246,12	-7,03%
012	CHARGES DE PERS. ET FRAIS ASS.		22 848 702,45	22 831 639,44	-0,07%
014	ATTENUATION DE PRODUITS		197 000,00	40 000,00	-79,70%
65	AUTRES CHARGES GEST. COURANTE		2 987 220,09	2 929 350,31	-1,94%
66	CHARGES FINANCIERES		145 850,00	325 905,85	123,45%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		301 869,20	222 820,00	-26,19%
68	DOT. AUX AMORT. ET PROVIS.		4 123 000,00	15 800,00	-99,62%
		réelles	39 708 919,80	34 830 761,72	-12,28%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVES.	d'ordre	4 925 154,44	6 161 407,39	25,10%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE		1 046 500,00	2 572 500,00	145,82%
		d'ordre	5 971 654,44	8 733 907,39	46,26%
		Somme :	45 680 574,24	43 564 669,11	-4,63%

Les dépenses réelles de fonctionnement 2020 baissent de plus de 12% par rapport à 2019, mais en corrigeant l'effet provision de 2019, la baisse n'est plus que 2%.

En détail et par chapitre :

Les chapitres 011 « Charges à caractère général

Les charges à caractère général 2020 accusent une baisse de 7.03% du budget 2019. Mais en se référant au réalisé 2019, c'est une hausse de 1.94% qui est prévue en 2020.

Ce chapitre contient des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire pour un total de 340 500€. Il contient également des dépenses qui ont été supprimées suite à l'arrêt et à la baisse de l'activité des services depuis le mois de mars.

L'ensemble des autres chapitres

Le chapitre « 012 - frais de personnel » affiche également une légère diminution en 2020 des montants inscrits. Néanmoins, au regard du réalisé 2019, c'est une hausse de 4.46% qui a été retenue.

Le GTV, la revalorisation du régime indemnitaire, et les primes accordés au personnel resté en fonction pendant le confinement sont compris dans cette évolution.

Les autres charges de gestion courante, principalement les subventions et les participations aux syndicats intercommunaux sont prévues au même niveau qu'en 2019. Une dotation supplémentaire a été prévue en direction de l'EHPAD et de la résidence MARIE CURIE, à hauteur de 20 000€, pour permettre à ces derniers de verser la prime COVID19 à l'ensemble des personnels qui ont travaillé pendant le confinement. Soit 1000 euros proratisés au temps de travail effectif ou en télétravail.

Le CCAS de son côté fera de même avec son personnel, notamment celui du portage des repas qui s'est particulièrement illustré pendant cette période. Le personnel municipal qui a prêté main forte à l'équipe du portage sera lui aussi récompensé.

Les opérations d'ordre

Les dépenses d'ordre de la section de fonctionnement représentent l'autofinancement prévisionnel de la section d'investissement. Il est constitué des dotations aux amortissements (chap. 042) et du virement à la section d'investissement et correspond à la différence entre les recettes totales de fonctionnement et la somme des chapitres de dépenses.

4. LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2020

4.1. Les recettes réelles d'investissement

			2019	2020	
001	RESULTAT INVEST. REPORTE	réelles	573 284,84		
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION		21 000,00	0,00	
10	FONDS AFFECTES A L'INVESTIS.		7 402 406,70	3 284 365,67	-55,63%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		5 083 052,96	3 199 255,50	-37,06%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		8 562 163,08	514 895,25	-93,99%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		13 681,40	0,00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		0,00	0,00	
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES			4 007 600,00	
27	AUTRES IMMOB. FINANCIERES			13 500,00	
45	COMPTA. DISTINCTE RATTACHEE		600,00		
		réelles	21 656 188,98	11 019 616,42	-49,12%

A. Le chapitre 10 fonds affectés à l'investissement comprend :

	2019	2020
FCTVA	2 061 269,00	250 000,00
TAXE D'AMENAGEMENT	341 137,70	375 336,34
EXCEDENTS DE FONCT.CAPITALISE	5 000 000,00	2 659 029,33
	7 402 406,70	3 284 365,67

Le FCTVA est en nette baisse. Cela s'explique principalement par le fait que le FCTVA 2019 cumule deux années (2018 et 2019).

Par ailleurs, l'opération de construction de la RA Marie Curie bénéficiant de la TVA réduite, les dépenses afférentes réalisées en 2018 sont exclues du FCTVA 2020.

Par ailleurs, le FCTVA 2020 étant calculé sur la base des dépenses de l'année 2018, toutes celles liées aux compétences transférées impacteront, désormais, le FCTVA de la Métropole.

B. Les subventions nouvelles, pour un montant de 597 275.50 € se décomposent en :

TPM	Aire de lavage	50 000,00
TPM	Gymnases	179 107,50
TPM	A. Franck	158 775,00
REGION	A. Franck	190 000,00
CAF	Relais jeunes	5 893,00
REGION	Véhicule CCF	13 500,00

Auxquelles il convient d'ajouter les reports de subvention de l'exercice 2019 pour un montant de 2 601 980 euros. Ce qui porte ce chapitre à **3 199 255.50 €**.

Reports de subvention de l'exercice 2019

Opération	Partenaires financeurs	Montant
Pôle Culturel	MTPM	1 580 059
RA Marie Curie	MTPM	300 023
RA Marie Curie	DEPARTEMENT	237 000
RA Marie Curie (chaudière bois)	REGION	78 608
RA Marie Curie (chaudière bois)	ADEME	24 530
RA Marie Curie	CARSAT	100 000
ZAP	MTPM (CRET)	45 000
Mise en valeur du Rocher	MTPM (CRET)	75 810
Parc Elluin	REGION (FRAT)	150 000
Travaux MIS Beauissière	CAF	10 000
Equipement MA Les Lutins	CAF	950

C. Le chapitre emprunts et dettes inscrit le solde de l'emprunt CARSAT pour la construction de la résidence Marie Curie.

➤ **Limiter le recours à l'emprunt**

En 2020, pas de recours à l'emprunt ; l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2020 nous permettant de couvrir nos dépenses d'équipement.

D. Le chapitre 26 « participations et créance » enregistre le reversement par la SLE Caisse d'Epargne d'une partie de nos titres de participation à hauteur de 4 007 600 €. Comme indiqué dans le ROB, cette réserve d'un total de 7 millions d'euros devrait être utilisée au financement de l'opération Pôle Culturel qui débutera cette année.

E. Chapitre 27 : Une reprise de provision pour contentieux à hauteur de 13 500 €.

4.2. Les dépenses réelles d'investissement

		2019	2020	
RESULTAT INVEST. REPORTE	réelles		2 499 151,47	
FONDS AFFECTES A L'INVESTIS.		41 237,70	40 000,00	-3,00%
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		20 000,00	770,00	-96,15%
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		158 600,00	351 393,25	121,56%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		1 177 496,28	1 985 935,52	68,66%
SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE		3 149 110,00	2 820 070,00	-10,45%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		12 937 088,02	10 187 432,59	-21,25%
IMMOBILISATIONS EN COURS		7 097 396,17	1 740 563,27	-75,48%
PARTICIPATIONS ET CREANCES		2 946 350,75	0,00	-100,00%
AUTRES IMMOB. FINANCIERES		8 262,00	13 500,00	63,40%
COMPTA. DISTINCTE RATTACHEE		600,00		-100,00%
	réelles	27 536 140,92	19 638 816,10	-28,68%

Cette section est en diminution -28,68 % de budget à budget, ce qui s'explique principalement par les immobilisations en cours afférentes à l'opération de construction de la RA Marie Curie inscrites en 2019.

Toutefois, si l'on compare le Budget 2020 au réalisé 2019, c'est une hausse de 26% qui est constatée. Cela s'explique par le fait que les paiements liés à l'opération de construction de la RA Marie Curie ne sont pas terminés, mais aussi par un programme d'investissement ambitieux.

A. Les dépenses d'équipements (art 20, 21, 23, 204) s'élèvent ainsi à plus de 16,7M€ et sont réparties comme suit :

Détail des programmes annuels (PA)

Libellé PA	2020
PA 1 - ENTRETIEN DU PATRIMOINE	2 499 782,00
PA 3 - MATERIEL DE TRANSPORT	150 000,00
PA 4 ADM - MOBILIER ADM. GENERALE	210 318,00
PA 4 EHPAD - MOB. MAT. EHPAD	264 648,00
PA 4 PP - MAT. MOB. POLITIQUES PUB.	148 078,00
PA 4 ST - MOB. MAT. SERV. TECHNIQUES	214 105,00
PA 5 - MATERIEL INFORMATIQUE	536 588,00
PA 15 - ESACES VERTS	255 000,00
PA 16 - TELEHONIE ET RESEAU	136 726,00
PA 17 - FRAIS D'URBANISME	105 700,00
TOTAL	4 520 945,00

Détail des opérations pluriannuelles (PPI)

Libellé PPI	2020
PPI 18 - FACADES ECOLE M. DELLACE	300 000,00
PPI 204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	2 820 070,00
PPI 45 - AIRES MULTISPORTS	120,00
PPI 46 - TENNIS DE TABLE - PLANQUETTE	367 402,00
PPI 48 - REHAB. TOITURE TROIN	739 718,00
PPI 53 - PÔLE CULTUREL	300 000,00
PPI 54 - RECONSTRUCTION MARIE-CURIE	1 715 563,00
PPI 55 - PETITE ENFANCE - A. FRANK	144 751,00
PPI 60 - EXTENSION DU CIMETIERE	99 692,00
PPI 61 - RENOVATION COURS D'ECOLES	307 600,00
PPI 62 - RENOVATION ECLAIRAGE EQUIP. SPORTIFS	250 000,00
PPI 63 - VIDEO PROTECTION	100 000,00
PPI 64 - ACCESSIBILITE ADAP	200 000,00
PPI 67 - CONFORTMENT DU ROCHER	1 268 140,00
PPI 68 - EXTENSION SALLE DE BOXE G. MOQUET	450 000,00
PPI 69 - VILLA JEANNE	250 000,00
PPI 70 - CRÛCHE LES LUCIOLES	2 100 000,00
PPI 71 - RECONSTRUCTION ECOLE MIGNONE	150 000,00
PPI 73 - VALORISATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE	150 000,00
PPI 74 - MASSACAN	500 000,00
Total	12 213 056,00

Détail des opérations pluriannuelles en cours

Libellé AP/CP	MANDATE	Durée
RECONSTRUCTION MARIE CURIE	12 612 902 €	2013/2020
POLE CULTUREL	18 000 000 €	2014/ 2024
CONFORTMENT DE LA FALAISE DE MASSACAN	8 000 000 €	2020 / 2022
RECONSTRUCTION ECOLE SEVERINE MIGNONE	3 200 000 €	2020 /2022
VIDEO PROTECTION	1 339 028,67 €	2013/2020

- B. **Au chapitre 16**, est inscrit le montant total du **remboursement du capital de la dette**, en hausse du fait du 1^{er} remboursement de l'emprunt « obligatoire » contracté pour la construction de la RA Marie Curie auprès du Crédit Foncier.
- C. **On retrouve ainsi au chapitre 204**, les **subventions d'équipement versées** correspondant au versement à la Métropole de l'AC d'investissement négative des années 2019 et 2020 soit 2 x 1 410 035 €.

5. LA DETTE

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
10 975 216.30 €	2,02 %	28 ans et 9 mois	16 ans et 4 mois	5

Dette par prêteur

Prêteur	Opérations	Capital Restant Dû au 31/12/2019	% du CRD	Indice	Fin
CREDIT FONCIER DE FRANCE	RPA MARIE CURIE	5 897 614.94 €	53,74 %	Livret A + 1,11 %	28/02/2059
DEXIA CL	EHPAD	2 957 479.44 €	26,95 %	Taux fixe à 4,25 %	01/12/2037
Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail	RPA MARIE CURIE	1 716 317.53 €	15,64 %	Taux fixe à 0%	31/10/2039
C.R.A.M.	EHPAD	403 804.39 €	3,68 %	Taux fixe à 0%	31/10/2027
Ensemble des prêteurs		10 975 216.30 €	100,00 %		

Dette par année

	2020	2021	2022	2023	2024	2029
Encours moyen	10 959 644 €	10 605 647 €	10 245 236 €	9 878 129 €	9 504 138 €	7 573 243 €
Capital payé sur la période	351 393 €	358 070 €	365 003 €	372 184 €	379 624 €	370 583 €
Intérêts payés sur la période	225 110 €	216 910 €	* 210 219 €	* 203 538 €	* 196 595 €	* 156 213 €
Taux moyen sur la période	2,02 %	2,02 %	2,03 %	2,04 %	2,04 %	2,08 %

Aux intérêts de la dette, s'ajoutent au chapitre 66 « charges financières » de la section de fonctionnement le calcul des ICNE – Intérêts Courus Non Echus.

CONCLUSION

Le budget 2020 consolide les bases de l'avenir tout en assurant un quotidien d'efficacité

- En permettant, sans recours contraint à l'emprunt, le financement de projets structurants nécessaires à la commune
- En améliorant les performances, y compris environnementale, des outils de travail des agents communaux
- En accordant une bienveillante attention aux patrimoines naturels, historiques et remarquables de la ville

Tout cela en poursuivant une baisse des impôts et en accompagnant le tissu économique et l'emploi local grâce à des concessions faites sur les recettes fiscales et les taxes